

Le Schéma de COhérence Territoriale

Karine MAUBERT-SBILE – DDE 33

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



Généralités



L'impact d'un SCOT

Quels moyens d'action sur le territoire ?

Les documents auxquels le SCOT s'impose :

- ◆ Les plans locaux d'urbanisme
- ◆ Les cartes communales
- ◆ Les programme locaux de l'habitat (PLH)
- ◆ Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- ◆ Les plans de déplacements urbains (PDU)
- ◆ Les schémas de développement commercial
- ◆ ...

Les sujets du SCOT

Des thèmes à envisager dès le diagnostic

- ◆ Développement économique
- ◆ Agriculture
- ◆ Aménagement de l'espace
- ◆ Environnement
- ◆ Equilibre social de l'habitat
- ◆ Transports
- ◆ Equipements et services

Les sujets du SCOT

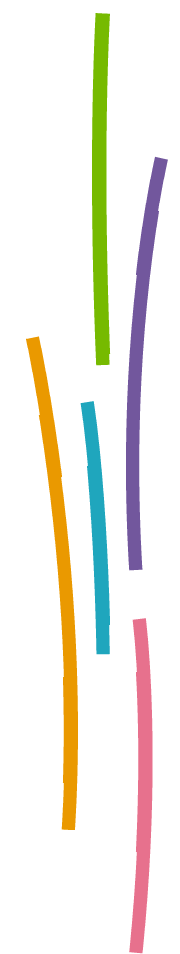
Des réponses à apporter dans le projet

- ◆ Organisation de l'espace
- ◆ Définition des grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers
- ◆ Équilibre social de l'habitat et construction de logements sociaux
- ◆ Équilibre entre l'urbanisation et création de dessertes en transports collectifs
- ◆ Équipement commercial et artisanal
- ◆ Protection des paysages
- ◆ Mise en valeur des entrées de ville
- ◆ Prévention des risques
- ◆ ...

Un cadre à respecter

Des éléments de gestion du territoire à garantir

- ◆ Aménager le cadre de vie
- ◆ Assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources
- ◆ Gérer le sol de façon économe
- ◆ Assurer la protection des milieux naturels et des paysages
- ◆ Rationaliser la demande en déplacements
- ◆ Réduire les nuisances sonores
- ◆ Sauvegarder les ensembles urbains remarquables et le patrimoine bâti
- ◆ ...



Une volonté politique



Le lancement d'un SCOT

Une délibération du syndicat mixte qui définit les objectifs poursuivis

- Quels sujets veut-on privilégier ?
- Quelles difficultés souhaite-t-on résoudre ?
- Quelle ambition a-t-on pour le territoire ?



Le lancement d'un SCOT

Exemple (SCOT de l'agglomération Bisontine)

Favoriser la solidarité entre les territoires :

- Assurer une planification solidaire respectueuse des spécificités locales,
- Valoriser la complémentarité entre le centre de l'agglomération et les territoires voisins en terme d'attractivité et de qualité du cadre de vie,
- Valoriser et liaisonner l'infrastructure verte et le système hydrique (vallées du Doubs et de l'Ognon), au bénéfice de tous,
- Accompagner les mutations agricoles au profit d'une ruralité dynamique et d'un paysage pérenne,
- Coordonner les stratégies foncières des collectivités.

Le lancement d'un SCOT

Exemple (SCOT de la région Angevine)

Face à ces enjeux, les objectifs poursuivis par le Scot seront notamment les suivants :

- le renforcement du territoire métropolitain dans le cadre de l'aire métropolitaine du Grand Ouest affirmant et amplifiant son rôle aux différentes échelles de territoire et en cohérence et complémentarité avec ses partenaires (fonctions métropolitaines, tertiaire supérieur stratégique, filière d'excellence ...);
- la structuration « durable » du territoire à travers l'affirmation de polarités, l'organisation des déplacements, des équipements et services à la population dans un souci d'accessibilité pour tous et de solidarité, de limitation des déplacements voiture et de promotion des modes de transports alternatifs ;
- le développement d'emplois et de richesse en organisant spatialement les conditions du développement (espaces voués à l'activité économique, organisation de ses espaces, services et équipements ...);
- la mise en adéquation de l'offre d'habitat et de services avec les

Le lancement d'un SCOT

Une délibération du syndicat mixte qui précise les modalités de concertation

- Comment associer la population aux travaux du SCOT ?
 - A quel moment ?
 - Sous quelle forme ?
- Comment prendre en compte cette concertation ?

Le lancement d'un SCOT

Exemple (SCOT de l'île de Ré)

- 3) organiser la concertation selon les modalités suivantes :
 - a. Mise à disposition dans chaque commune et au siège de la Communauté de Communes :
 - i. d'un registre pour l'expression des habitants, accompagné de notes explicatives,
 - ii. des documents validés par le Maître d'Ouvrage aux étapes suivantes : diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Document d'Orientations Générales, dossier d'arrêt du projet de SCOT.
 - b. Organisation de réunions publiques,
 - c. Affichage d'une exposition publique permanente complétée au fur et à mesure des étapes mentionnées ci-dessus,
 - d. Communications dans la presse,
 - e. Publication d'une Lettre du SCOT.
- 4) réaliser le bilan de la concertation à l'issue de cette dernière



Une démarche



Les études de SCOT

1. disposer d'un questionnement constructif

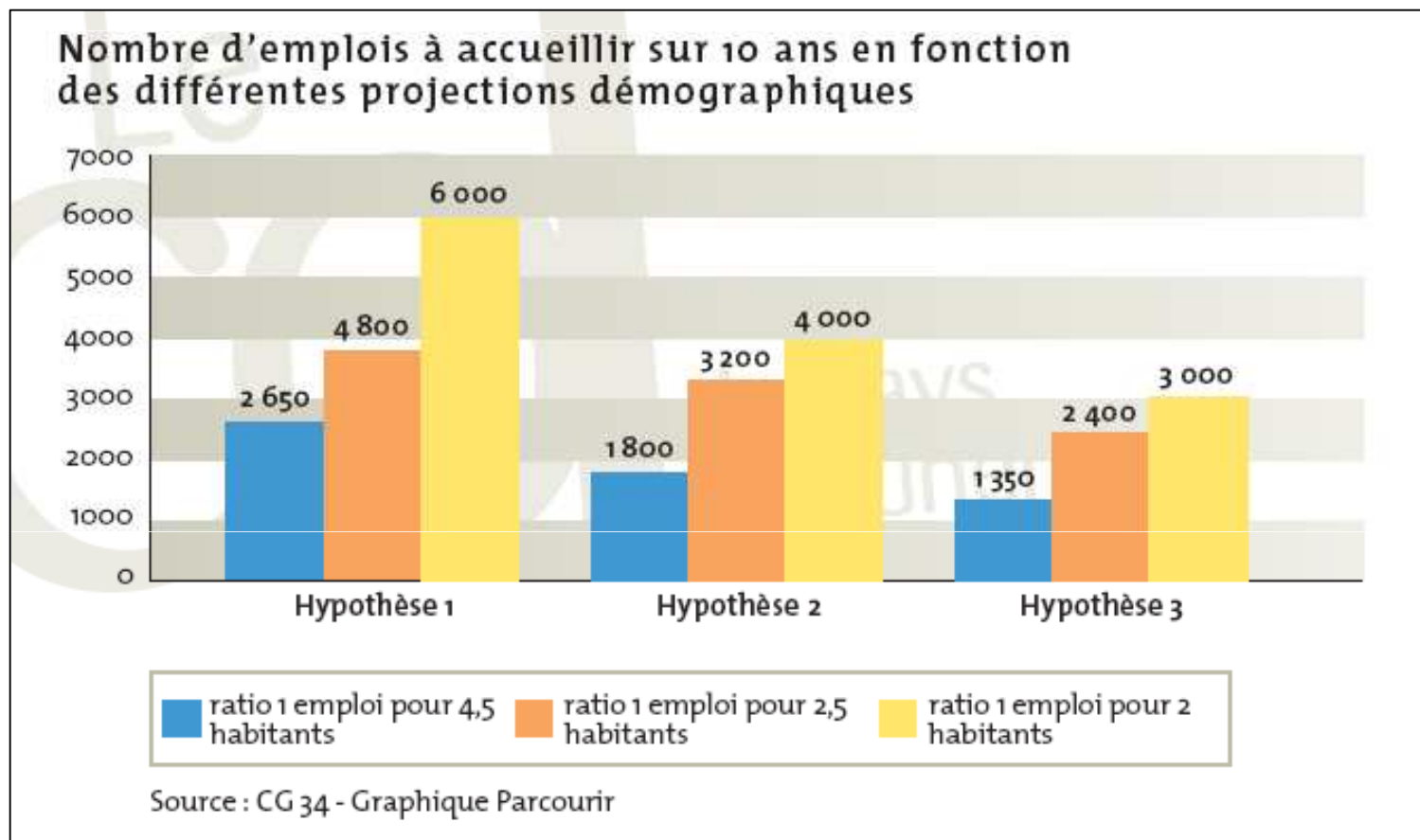
- Que pourrait-il se passer sur notre territoire ?
- En fonction de ça, que doit-on mettre en place collectivement pour garantir la bonne gestion de notre territoire ?



LE DIAGNOSTIC

Les études de SCOT

Exemple (SCOT du Pays de Lunel)



Les études de SCOT

2. apporter les réponses aux questionnements issus du diagnostic

- Vers quoi voulons nous amener notre territoire ?
- Quels sont les paramètres sur lesquels nous devons agir pour y parvenir (objectifs des politiques publiques) ?



LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Les études de SCOT

Exemple (SCOT des coteaux du Savès)

Objectif 1 : Intensifier le développement économique

Notre objectif est de rester un territoire équilibré en matière d'emploi et que la majorité des actifs travaillent à l'intérieur du territoire. En 1999, le ratio qui indique l'autonomie des territoires était de 1 pour 3.7 c'est-à-dire 1 emploi pour 3,7 habitants.

A titre de comparaison :

- les quatre SCOT de l'aire urbaine de Toulouse se fixent un objectif de 1 emploi pour 3.5 habitants
- un territoire « dortoir » a un ratio de 1 emploi pour 5 habitants.

Notre ambition est de maintenir le ratio élevé d'emploi local de 1 emploi pour 3,7 habitants et de mettre en œuvre tous les moyens à notre disposition pour conserver cet équilibre local.

Les études de SCOT

3. définir les moyens d'atteindre les objectifs du PADD

- Quelles actions devons nous mener pour atteindre ces objectifs ?
- Où devons nous mener ces actions ?
- A quelle échelle devons nous intervenir ?



**LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GENERALES
(DOG)**

L'impact d'un SCOT

Exemple (SCOT du Pays de Lorient)

⊙ L'offre en zones d'activités est à renforcer sur certaines parties de l'axe structuré par l'autoroute A82, la RN24 et la voie ferrée Paris - Quimper et en particulier :

- les secteurs situés autour de l'échangeur de Pen-Mané à Guidel,
- les secteurs situés autour de l'échangeur du Mourillon à Quéven,
- les secteurs situés autour de l'échangeur du Parco à Hennebont,
- les secteurs situés autour de la zone d'activités du Porzo à Kervignac,
- le secteur du futur échangeur de Boul Sapin à Brandérion/Nostang,
- le secteur du Refol à Languidic.

⊙ Une priorité est à donner pour ces zones aux vocations industrielles et de services industriels. La vocation des zones doit être adaptée à la qualité des dispositifs existants ou à venir permettant une bonne gestion de l'eau.

⊙ L'extension ou la création d'une zone d'activités, hors celles citées et/ou cartographiées, peut être admise à l'échelle de chaque commune, dans la stricte mesure où elle permet de conserver un ancrage de l'activité artisanale et/ou industrielle implantées localement. Ces extensions ou créations doivent être localisées en continuité ou à proximité immédiate des zones déjà urbanisées. Elles doivent être de tailles limitées.



Les PLU des communes concernées devront délimiter ces zones d'activités



Les PLU des communes non citées ci-dessus pourront être autonomes sur la création de zones d'activité dans la limite de ce qui existe sur leur territoire.

L'impact d'un SCOT

Exemple (SCOT du Pays de Lorient)

Secteurs stratégiques pour le renforcement des principaux pôles d'activités







(ne sont pas indiquées les zones d'activités d'intérêt communal)

Ces secteurs font l'objet d'une identification spécifique du fait de leurs qualités particulières d'accessibilité, existante ou potentielle, par les transports collectifs et/ou routiers, ferrés ou maritimes.

Chaque carré constitue un indice de situation, mais pas une localisation précise.

D'autres situations sont possibles, sous réserve de justifier des mêmes niveaux et qualités d'accessibilité répondant à la logique de maîtrise des déplacements.

Chaque carré représente une superficie d'environ 10 ha.

-  Site d'activités à potentiel logistique
-  Site d'activités à potentiel portuaire
-  Site d'activités à potentiel agroalimentaire
-  Site d'activités à potentiel tertiaire
-  Site à potentiel mixte (habitat et/ou activités à densité d'emploi forte)
-  Autre site d'activités à potentiel structurant

